

Au service du

secteur public

>>> mode d'emploi

Le secteur public joue un rôle majeur dans l'investissement en France. Le Groupe BEI est mobilisé pour apporter des financements à long terme à des taux attractifs aux collectivités françaises.

Au cours des cinq dernières années, les prêts à long terme de la BEI au secteur public ont contribué à un investissement public estimé à près de 30 milliards d'EUR grâce à environ13 milliards d'EUR de la BEI. Depuis 2013, ce soutien est renforcé par le Pacte européen de croissance qui a donné au Groupe une capacité de financement supplémentaire considérable au profit de tous les acteurs du secteur public.



Vous êtes ...

une collectivité territoriale ou un

Votre projet

Conditions

d'intervention

dans l'un des secteurs suivants :

- Infrastructures de transports durables, matériel roulant...
- ▶ Construction ou rénovation de bâtiments publics avec gains d'efficacité énergétique
- ▶ Hôpitaux : construction, agrandissement et rénovation
- ▶ Enseignement : construction et rénovation d'écoles, collèges, lycées, universités...
- Eau, assainissement, prévention des inondations, traitement des déchets
- Infrastructures de très haut débit

Ce que nous proposons

- ▶ Vérification de l'éligibilité, de la qualité et de la rentabilité socioéconomique du projet
- ▶ Quotité du financement : maximum 50 % du coût du projet hors taxes
- ▶ Emprunteurs éligibles (en fonction de leur situation financière) :
 - Régions, départements, villes, communautés urbaines, intercommunalités...
 - Établissements publics, syndicats, sociétés d'économie mixte...
 - Établissements hospitaliers
 - Établissements publics universitaires
 - Grandes entreprises de services publics





Renforcer la capacité de financement à long terme des bailleurs des collectivités en France (via la CDC et les banques commerciales) ; apporter des financements de long terme aux projets.

possibilité d'un financement direct par la BEI à des conditions très favorables, au profit de tous les acteurs du service public.

Principales conditions du financement :

- Durée d'amortissement supérieure à 15 ans et pouvant aller jusqu'à 30 ans
- Mise en place du prêt antérieure à la réalisation de l'investissement
- Amortissement du prêt constant ou progressif (annuel, semestriel ou trimestriel)
- Différé d'amortissement en fonction de la réalisation du projet
- Phase de mobilisation de trois ans en règle générale (extensible deux fois un an sous conditions)
- Indemnité de remboursement anticipé limitée aux prêts à taux fixe
- ▶ Taux (fixe ou variable) en fonction des conditions d'emprunt de la BEI, notée AAA



Activité de conseil

- La BEI peut apporter des services de conseil dans les secteurs éligibles à un financement pour améliorer l'efficacité et la viabilité des opérations d'investissement :
 - dans le montage de partenariats public-privé (PPP) ;
 - dans la mise en place d'obligations de projet (initiative « Obligations de projet »);
 - pour la mise en œuvre de fonds de développement urbain (initiative JESSICA);
 - pour la mise en place de projets énergétiques locaux (initiative ELENA).

La BEI peut financer directement les projets de plus de deux cents millions d'EUR. L'instruction et l'approbation d'un projet individuel demandent un délai d'environ trois mois lorsque toutes les informations sont disponibles (notamment la déclaration d'utilité publique).

Le cadre d'intervention

La BEI finance des programmes via des intermédiaires bancaires pour les projets de taille inférieure à cinquante millions d'EUR (jusqu'à deux cents millions dans certains cas). Ces programmes intermédiés sont décrits sur le site internet de la BEI, où figurent également les coordonnées des intermédiaires (www.eib.org/france).

La BEI et la CDC ont signé un accord visant à développer les synergies afin de permettre le financement d'un nombre accru de collectivités en favorisant les cofinancements sur la base de procédures simplifiées.



© RFF

© Lycée Václay Hayel

La Banque européenne d'investissement

En tant que banque de l'Union européenne, la BEI apporte ses financements et son expertise à l'appui de projets d'investissements viables et durables à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Europe. Ses actionnaires sont les 28 États membres de l'Union et les projets qu'elle soutient concourent à la réalisation des grands objectifs de l'UE. Elle est le premier émetteur et bailleur de fonds multilatéral au monde.



Contacts of info@eib.org of info@eib.org